



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
Présents : 12
En exercice : 18
Votants : 16

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le **JEUDI VINGT DEUX SEPTEMBRE**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **15 SEPTEMBRE 2022.**

Présents : 12

Votants : 16

BARRAUD Vincent, ~~WATRIN Béatrice~~, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,
~~BOITIER Jean-Louis~~, ~~PERROT Corinne~~, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia,
GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline,
JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, ~~LOUIS Gilles~~, ~~AUDEBERT Delizia~~, DE LACOUR
SUSSAC Hugues.

Absents : FOUCHER Nicolas, AUDEBEERT Delizia

Absents avant donné pouvoir : WATRIN Béatrice à BARRAUD Vincent, BOITIER Jean-
Louis à MOTARD Daniel, LOUIS Gilles à DE LACOUR SUSSAC Hugues, PERROT Corinne
à GAGNARDRE Josselyne

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 16 voix

Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121 – 15 du CGCT).

DE 058-2022/09-004 VENTE DE PARCELLE RUE DES BRELOTS

Sylvie TURPIN fait part au conseil municipal de la demande d'acquisition par un riverain de la
parcelle cadastrée section C n°1627 d'une contenance de 4m², sise rue des Brelots, emplacement
de l'ancien abri bus scolaire « arrêt Pirouette ». Elle indique que l'arrêt de bus « Pirouette » a été
déplacé par les services de la Cara de la rue des Brelots sur la Route de l'Isle, de fait l'ancien
emplacement n'est plus utilisé et il constitue une enclave dans la parcelle de terrain de monsieur
CESE. Aussi ce dernier sollicite la commune pour acquérir cette parcelle de terrain.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022..... DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 18 octobre 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

*Considérant que la parcelle de terrain cadastrée section C n°1627 n'est plus utilisée comme emplacement d'arrêt bus scolaire,
Considérant que cette parcelle constitue une enclave dans la propriété de monsieur CESE,
Considérant que cette parcelle ne revêt aucun caractère d'utilité publique,*

Le maire propose au conseil municipal de vendre à monsieur CESE Fernando la parcelle de terrain au prix de 50 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S) :

- *DECIDE de vendre la parcelle de terrain cadastrée section C n°1627 d'une contenance de 4 m² à monsieur CESE Fernando au prix de 50 €*
- *DIT que l'ensemble des frais afférant à cette vente seront supportés par l'acquéreur.*
- *CHARGE le maire de mener à bien cette vente et l'AUTORISE à signer tout document à intervenir*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022..... DE
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 18 octobre 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Étaules - 77/ 202017

2/2

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 0546364123 ■ Fax: 0546369242
etaules@mairie17.com ■ www.mairie.etaules.fr